



Mr Mme Mlle (cocher les cases correspondantes)

Nom:

Prénom:

Date de Naissance : / / (JJ/MM/AAAA)

Adresse:

Code Postal :

Ville :

Tél :

Portable :

E-mail :

@

Nom de la Compagnie d'assurance : (Responsabilité Civile)

N° du contrat:

Pièces à fournir (obligatoirement pour l'assurance du Club): Merci de votre compréhension.

- La Fiche d'inscription
- 1 Certificat médical (Ci-dessous)
- La charte signée
- Autorisation d'image signée
- Cotisation annuelle
- 2 enveloppes timbrées (à vos noms et adresse) **Si vous n'avez pas donné d'adresse e-mail**

CERTIFICAT MEDICAL A REMPLIR PAR VOTRE MEDECIN

Je soussigné (e) Docteur: _____

Certifie que Mr, Mme, Mlle (*) _____

Né (e) le :

Ne présente actuellement aucune contre indication à la pratique des activités de Danse Country de façon très régulière.

CERTIFICAT FAIT LE: _____

Signature et cachet
du médecin obligatoire :

Observations médicales si nécessaire :

* Rayer les mentions inutiles



**Autorisation de diffusion d'images
Pour l'année 2018 - 2019**

Dans le cadre des activités du Sète Country Club, des images fixes ou animées peuvent être réalisées.

Elles sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion du club sur son site internet : www.setecountryclub.com ou peuvent illustrer les activités de notre club, à des fins non commerciales.

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) du Sète Country Club autorise la prise de vue me concernant et la diffusion de celle-ci.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait à Le:

Signature:

CHARTRE DE L'ADHERENT

Par cette charte l'adhérent s'engage à respecter les règles de bonne conduite au sein de l'association pour le bien être de chaque adhérent et le bon déroulement des cours.

Article 1: L'adhésion à l'association

L'adhésion d'un membre de l'association devient effective lors de la remise de son dossier d'inscription et des documents à fournir. Les membres doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle et un droit d'inscription.

Lors de la demande d'inscription un dossier sera remis comprenant:

- 1 autorisation de diffusion d'images
- 1 fiche d'inscription à retourner remplie avec la liste des pièces à fournir.
- 1 chartes de l'adhérent à rendre au club signée avec la mention «lu et approuvé».
- Cotisation annuelle (pour tout autre aménagement, vous devez vous rapprocher de votre présidente)

Les chèques doivent être établis à l'ordre du Sète Country Club et datés du jour d'émission et non à la date de l'encaissement.

Article 2: Horaires et lieu des cours

Les cours de danse country se tiendront tous les mercredis de septembre à juin à la Salle de la Caserne Vauban (La Calendreta) au 1^{er} étage à Sète (Entrée Bd De Verdun).

- de 19h00 à 20h00 : Niveau 1 : Débutants – Débutants avancés
- de 20h00 à 21h00 : Niveau 2 : Novices – Novices avancés
- de 21h00 à 22h00 : Niveau 3 : Intermédiaire

Nota : Il est important de respecter les horaires afin de ne pas perturber le cours et de décaler les cours suivants.

Durant les périodes de vacances scolaires il n'y aura pas de cours.

Article 3: Bien être des adhérents

Afin que les cours se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour les danseurs, il est demandé de :

- Être rigoureux sur l'heure pour le respect des cours suivants.
- Respecter le règlement intérieur de la Mairie et les consignes de sécurité qui sont affichés sur la porte d'entrée.
- Ne pas fumer dans la salle ni dans les couloirs.
- Penser à éteindre les portables.
- Porter des tenues correctes et confortables ainsi que des chaussures adaptées à la danse (éviter les chaussures à talons, sandales, claquettes etc.... qui peuvent s'avérer dangereuses pour danser).
- Suivre les conseils et directives des animatrices.

Article 4: Non préjudice

Tout membre adhérent ne devra en aucun cas porter préjudice au Sète Country Club ou à ses adhérents, que ce soit par voie de presse ou tout autre média ainsi que sur notre site internet, et cela même s'il s'agit d'une démission. En cas de non respect des consignes, une exclusion peut être envisagée. Le règlement intérieur de l'association est tenu à la disposition des adhérents lors des cours.

Rappel du règlement intérieur:

ARTICLE 5: Démission

Conformément à l'article 8 des Statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre simple sa décision au Conseil d'Administration.

Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire. En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

La Présidente
Dominique MALJEAN